



## MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 10 février 2020

#### Délibération n° 20.02.9 - Charte de l'eau

L'an deux mille vingt le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mairie Les Arcs-sur-Argens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

**Date de la convocation :** mardi 04 février 2020

#### Présents :

Jean-Michel BIARESE, Guy LANGUILLAT, Louis RONCERAY, Chantal BEGANTON, Sophie BONNAUD, Aurélie CALVO, Nathalie CHALOPIN, Christine CHALOT-FOURNET, Claudie CHAUVIN, Philippe COTTE, Nicolas DATCHY, Léo DOMERGUE, Bouchra EDDADSI BARQANE, Christophe FAURE, Nathalie GONZALES, Jean-Claude KREISS, Frédéric LAMAT, Damien LOMBARD, Fabrice MAGAUD, Alain PARLANTI, Elisabeth PROST

#### Absents :

Carole LEDIG, Patrice BORSI, Marcel FLORENT, Karine SAINT ETIENNE

#### Procurations :

Nadine BRONNER a donné pouvoir à M. LOMBARD, Céline CESAR a donné pouvoir à Mme BONNAUD, Olivier POMMERET a donné pouvoir à Mme GONZALES, David ROLFI a donné pouvoir à M. DOMERGUE

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	21	4	4	25

Consciente des enjeux actuels en matière de protection de l'environnement, de préservation des ressources naturelles, la commune souhaite poursuivre sa démarche de développement durable en adoptant une charte de l'eau.

Cette charte est complémentaire aux engagements régionaux et européens déjà existants, mais également à la charte « Vers une région sans pesticide nos collectivités s'engagent » adoptée le 26 septembre 2016.

Ce document se décline autour de 4 grands axes :

- la maîtrise et la préservation de la ressource,

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 083-218300044-20200210-20\_02\_9-DE

- la gestion financière de la ressource
- la création d'une commission Eau
- les actions de communication.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la charte à l'unanimité des suffrages exprimés et autorise Madame le Maire a signé tout document afférant à ce dossier.**



**Le Maire,**

**Nathalie GONZALES**

---